



syndicat national autonome

du personnel de la BANQUE de FRANCE - Solidaires

Syndicat National Autonome Banque de France 74-1645 SNA 75049 Paris cedex 01
Tél. : 01 42 92 40 25 - Télécopie : 01 42 60 77 42 - http : //www.snabf.org - courriel : snabf@snabf.org

Solidaires
Union
syndicale CIO



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DU PERSONNEL DU 22 FEVRIER 2008

(Pour le SNABF Solidaires : M. Felce ; M.H Jurado ; E. Habif)

3 points principaux figuraient à l'ordre du jour :

I- Examen des conséquences de la dénonciation du Quasi statut des OSD

En complément d'un tableau récapitulatif complet des contributions de la BDF à l'application du Quasi statut et à la gestion des OSD, la DGRH a apporté les précisions suivantes :

- les organismes gestionnaires restent tenus par les dispositions du Quasi statut, même si la Banque l'a dénoncé,
- la Banque n'a plus l'intention d'assumer les obligations des employeurs d'OSD, ceux-ci devront prendre tout ce qui leur incombe à échéance du 1^{er} septembre 2008,
- la Banque ne prend plus en charge les nouveaux recrutements, échéance immédiate,
- la Banque ne financera plus les évolutions générales et particulières des salaires et ne participera plus aux commissions d'avancement OSD. Echéance 1^{er} septembre 2008,
- la Banque ne supportera plus les conséquences financières de décisions administratives et judiciaires extérieures attachées aux employeurs. Echéance immédiate,
- les OSD n'auront plus accès aux formations DFC et aux prêts consentis par la Banque à ses agents, échéance 1^{er} septembre 2008,
- s'agissant de la subvention annuelle des salaires comprenant les prestations diverses (art. 4-3 du QS), la Banque va figer cette dotation annuelle au prorata de l'effectif constaté au 31.12.2007. Quant à l'évolution de cette subvention, elle fera l'objet d'une négociation ultérieure,

- concernant le plan d'épargne (PEE), la participation et le complément de pension, la Banque s'interroge fortement sur la validité juridique de leur maintien.

Ces annonces sont en fait la déclinaison de la dénonciation par la Banque du Quasi Statut. Elles ne comportent aucun chiffrage des conséquences de ces décisions, et s'accompagnent de délais beaucoup trop courts. C'est pourquoi, après une interruption de séance, le représentant de la Coordination nationale des CE/CCE, P. Brie, en accord avec l'intersyndicale, a déclaré à la Banque qu'il n'était pas question d'engager une discussion avant d'avoir réuni tous les gestionnaires. Il a également demandé un chiffrage précis du désengagement de la Banque, et un report de la date d'effet d'application de ces désengagements.

II- Information sur le volume des promotions 2008

La Banque a présenté, pour simple information, le projet de répartition des tableaux d'avancement 2008 (cf. annexe jointe),

III- Projet de mobilité inter-catégories des non-cadres

La Banque a présenté son projet, ce qui a donné lieu à de nombreuses questions et revendications des OS. La version définitive du projet fera l'objet d'une prochaine réunion, une fois discuté les nouveaux dispositifs d'accès à la maîtrise et à l'encadrement (cf. annexe jointe).